

ESPACE
PHR
PRESSE
HEBDOMADAIRE RÉGIONALE

**OFFRE
EQUIPEMENTS HIVER**

Paris le Janvier 2023

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le **1er novembre 2022** et jusqu'au **31 mars 2023**, les automobilistes concernés par la Loi Montagne doivent obligatoirement être équipés soit de **chaînes à neige** sur deux roues motrices minimum soit de **4 pneus hiver homologués** s'ils souhaitent poursuivre leur trajet à l'entrée d'une zone marquée, sous peine de sanctions.

Pour répondre à cela, Espace PHR met a votre disposition une offre Print attractive permettant de toucher un fort potentiel de prospects sur les zones concernées

- Plus de **700 000** exemplaires diffusés
 - **1,462 millions** de lecteurs
 - **97** titres hebdomadaires

OBLIGATION EQUIPEMENTS HIVER



45*

Départements

Le nombre de départements touchés par l'offre PHR dans le cadre des obligations d'équipements hiver pour la voiture

* Sur 48

1,462
Million

Audience*

Près de 1,5 million de lecteurs de PHR qui ont une voiture sur la zone et qui doivent être équipés

*OneNext insight 2022

701 511

Diffusion*

Nombre d'exemplaires de la PHR diffusés sur les départements concernés par l'obligation de s'équiper

*DSH/OJD

3

Formats tarifs

SPQ : 40 000 €

½ PQ : 30 000 €

¼ PQ : 20 000 €



LISTE DES TITRES

Departement	Titre	OJD/DSH par departement
01 - AIN	Ainact	
	Côtière (La) / Journal du Bugey (Le)	
	Pays Gessien (Le)	
	Tribune Républicaine (La)	
	Voix de l'Ain (La)	
		63 091
03 - ALLIER	Semaine de l'Allier (La)	
		4 973
04 - ALPES DE HTE PROVENCE	Haute Provence Infos	
		5 000
05 - HAUTES ALPES	Alpes & Midi	
		4 500
06 - ALPES MARITIMES	Tribune Bulletin Cote d'Azur	
		4 558
07 - ARDECHE	Hebdo de l'Ardèche / Terre Vivaroise (L')	
	JTT (Le)	
	Réveil du Vivarais (Le)	
	Tribune (La)	
		23 104
09- ARIEGE	Gazette Ariégeoise (La)	
	Petit Journal de l'Ariege (Le)	
		7 307
11 - AUDE	Petit Journal de l'Aude(Le)	
	Semaine du Minervois (La)	
		5 800
12 - AVEYRON	Bulletin d'Espalion (Le)	
	Journal de Millau (Le)	
	Petit Journal de l'Aveyron(Le)	
	Progrès St Affricain (Le)	
	Villefranchois (Le)	
		24 862
15 - CANTAL	Voix du Cantal (La)	
		2 881
19 - CORREZE	Vie Corrézienne (La)	
		6 493
20 - CORSE	Journal de la Corse (Le)	
		4 602
21 - COTE D'OR	Chatillonnais et l'Auxois (Le)	
		2 693
25 - DOUBS	Terre de Chez Nous	
		2 989
26 - DROME	Crestois (Le)	
	Drôme Hebdo / Peuple Libre	
	Echo Drome Ardeche	
	Impartial de Romans (L')	
	Tribune (La)	
		25 819

Departement	Titre	OJD/DSH par departement
30 - GARD	Gazette de Nîmes (La)	
	Le Républicain d'Uzès	
	Réveil du Midi (Le)	
		13 885
31 - HAUTE GARONNE	Côté Toulouse	
	Gazette du Comminges (La)	
	MIDOL	
	Petit Journal de Haute Garonne	
	Voix du Midi	
		117 620
34 - HERAULT	Gazette de Montpellier	
	Côté Montpellier	
	Petit Journal de l'Hérault (Le)	
		62 053
38 - ISERE	Affiches de Grenoble	
	Essor de l'Isère (L')	
	Mémo (Le)	
		12 078
39 - JURA	Hebdo 39	
	Voix du Jura (La)	
		58 176
42 - LOIRE	Essor de la Loire (L')	
	Pays Roannais (Le)	
		17 083
43 - HAUTE LOIRE	Eveil Hebdo (L')	
	Ruche (La)	
		17 417
46 - LOT	Petit Journal du Lot (Le)	
	Vie Quercynoise (La)	
		8 455
48 - LOZERE	Lozère Nouvelle (La)	
		19 368
54 - MEURTHE ET MOSELLE	Semaine de Nancy (La)	
		1 500
57 - MOSELLE	Ami des Foyers Chrétiens (L')	
	Semaine de Metz (La)	
		8 350
58 - NIEVRE	Le Régional de Cosne et du Charitois	
		4 580
63 - PUY DE DOME	Gazette de Thiers (La)	
	Semeur Hebdo (Le)	
		8 482
64 - PYRENEES ATLANTIQUES	Mediabask	
	Semaine du Pays Basque (La)	
		6 161

Departement	Titre	OJD/DSH par departement
65 - HAUTES PYRENEES	Petit Journal des Hautes Pyrénées (Le)	
	Semaine des Pyrénées (La)	
		7 533
66 - PYRENEES ORIENTALES	Le Petit Journal des Pyrénées Orientales	
	Semaine du Roussillon	
		8 725
67 - BAS RHIN	Ami du Peuple Hebdo (L')	
		12 347
68 - HAUT RHIN	Ami du Peuple Hebdo (L')	
		4 116
69 - RHONE	Patriote Beaujolais (Le)	
	Pays d'Entre Loire et Rhone	
	Tribune de Lyon	
		11 896
70 HAUTE SAONE	Affiches de Haute Saone (Les)	
	Presse de Gray (La)	
	Presse de Vesoul (La)	
		14 516
71 - SAONE & LOIRE	Indépendant du Louhannais & du Jura (L')	
	Renaissance (La)	
		8 221
73 - SAVOIE	Essor Savoyard (L')	
	Hebdo des Savoie	
	Maurienne (La)	
	Savoie (La)	
		8 782
74 - HAUTE SAVOIE	Essor Savoyard (L')	
	Faucigny (Le)	
	Hebdo des Savoie	
		27 088
81 - TARN	Journal d'ici (Le)	
	Tarn Libre (Le)	
		14 991
82 - TARN ET GARONNE	Courrier Français (Le)	
	Petit Journal du Tarn et Garonne (Le)	
		6 600
84 - VAUCLUSE	Vaucluse Hebdo	
	Tribune (La)	
		4 474
87- HAUTE VIENNE	L'Abeille le Nouvelliste	
		4 120
88 - VOSGES	Abeille (L')	
	Echo des Vosges (L')	
		23 500
90 - Territoire de Belfort	Terre de Chez Nous	
		722

INFOS TRAFIC...

2,9

Millions

Transports

2,9 Millions de lecteurs de PHR choisissent systématiquement la voiture plutôt que les transports

48,7

Contrôle

C'est le pourcentage des lecteurs de PHR ayant une voiture faisant leurs niveaux eux même

3,1

Millions

Sécurité

3,1 Millions de lecteurs de PHR estiment que leur voiture doit être équipée de toutes les sécurités possibles

59,7

Fidélité

Pourcentage de lecteurs de PHR fidèles à leurs garagistes de proximité en termes d'entretiens et de réparations

3,8

Hyper/Super

3,8% des lecteurs qui confient leur véhicules à un centre auto d'hyper ou supermarchés

36,8

Indépendant

Pourcentage des lecteurs confiant leur véhicule à un garagiste indépendant

2,4

Millions

Concessionnaires

Plus de 2,4 Millions de lecteurs ne font confiance qu'en leur concessionnaire de marque pour l'entretien de leur voiture

17,6

Spécialiste

17,6 % des lecteurs de PHR font appel à un centre auto spécialisé pour l'entretien de la voiture

Indice

141

Feu Vert

Ils sont nombreux à fréquenter l'enseigne vs la Population Française indice 141

Indice

210

Point S

Forte fréquentation du centre auto vs la pop de référence

7,2

Norauto

7,2% des lecteurs de PHR fréquentent les centres Norauto

16,5

DIY

16,5% des lecteurs de PHR entretiennent eux même ou par l'intermédiaire d'un membre de leur famille leur véhicule

RAPPEL À LA LOI

GOVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

CHAÎNES, PNEUS HIVER

DE NOUVELLES RÈGLES
POUR UNE MEILLEURE
SÉCURITÉ EN MONTAGNE

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS,
votre véhicule doit transporter des chaînes à neige ou être
équipé de pneus hiver en zones montagneuses.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

CE QUI NE CHANGE PAS

Sur des routes présentant le panneau
« équipements spéciaux obligatoires » (ci-contre),
vous devez installer des chaînes à neige
sur vos pneus si la route est enneigée (et pas
simplement les avoir dans le coffre).
Les pneus hiver sont également admis,
sauf mention « chaînes à neige obligatoires ».



CE QUI CHANGE

DES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

Du 1^{er} novembre au 31 mars, dans certaines zones
des massifs montagneux signalées par les panneaux
ci-contre, votre véhicule (voiture de tourisme, utilitaire léger
ou camping-car) doit :

- disposer dans le coffre de chaînes à neige
(ou dispositifs équivalents) permettant d'équiper
au moins deux roues motrices ;
- ou être équipé en permanence de quatre pneus hiver.

Les éventuels manquements à cette obligation ne seront
pas sanctionnés la première année de la mise en place de ce
dispositif, soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022.

Une réglementation particulière s'applique aux poids lourds,
autobus et autocars. Rendez-vous sur le site de
la Sécurité routière pour en savoir plus.

QUELS ÉQUIPEMENTS CHOISIR ?

LES CHÂÎNES

Il s'agit de chaînes à neige métalliques ou de dispositifs antidérapants
amovibles équivalents, comme les chaînes à neige textiles (« chaussettes »).

Quand et comment mettre les chaînes ?

1. Il est conseillé de mettre vos chaînes quand la chaussée
est enneigée, même en l'absence d'un panneau
« équipements spéciaux obligatoires ».
2. N'attendez pas le dernier moment pour installer vos
chaînes, pour ne pas risquer de vous retrouver bloqué
et gêner le passage des autres véhicules.
3. Pour l'installation, choisissez de préférence une aire plane
avec de la place pour ne pas vous mettre en danger,
ni gêner la circulation. Veillez à porter un gilet
rétroréfléchissant.
4. Pensez à retendre les chaînes après quelques kilomètres.
5. L'usage de chaînes sur route sèche est interdit. Cela abîme
les routes et peut par ailleurs détériorer vos chaînes ou
votre véhicule.

CONSEIL

Avant de partir,
exercez-vous
à monter
les chaînes et
pensez à vous
munir de gants
et d'une lampe
frontale.

LES PNEUS HIVER

Pour être considérés comme pneus hiver, les pneus
doivent comporter les deux marquages suivants :
le symbole alpin (ci-contre) complété par les lettres
« M+S », « M.S » ou « M&S ».

Jusqu'au 1^{er} novembre 2024, les pneus uniquement
marqués « M+S », « M.S » ou « M&S », sans le symbole
alpin, sont tolérés. Au-delà, l'achat et l'utilisation de
ces pneus restent possibles, mais vous devez alors avoir
dans votre véhicule, en plus, des chaînes pour circuler
du 1^{er} novembre au 31 mars dans les zones concernées.

Si votre véhicule est équipé de pneus à clous,
vous êtes exonéré des obligations d'équipement.



SUR ROUTE ENNEIGÉE, ADOPTEZ UNE CONDUITE PRUDENTE

Une fois équipé, réduisez votre vitesse (maximum 50 km/h
avec des chaînes), augmentez les distances de sécurité
et laissez toujours la priorité aux engins de déneigement et de salage.

ET AILLEURS EN EUROPE ?

Soyez prévoyant, tous les pays européens n'ont pas la même
réglementation. Renseignez-vous avant de partir à l'étranger.



Retrouvez sur le site de la Sécurité routière
les informations sur les équipements hivernaux,
ainsi que les cartes indiquant les zones
concernées par la nouvelle réglementation.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr

twitter.com/routeplussure

Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08

NOUS CONTACTER

Antoine RIVALAIN

Directeur d'Espace PHR

01 45 23 87 94 - 06 03 85 38 74

antoine.rivalain@espacephr.fr

Marc ESPINASSE

Directeur du développement

01 45 23 87 93 – 06 12 71 20 64

marc.espinasse@espacephr.fr

Laurent FERRIC

Directeur de marché

01 45 23 87 93 – 06 77 09 01 52

laurent.ferric@espacephr.fr

